

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : 20200203-RAP-63-0236-rapport_insp_AIR-PRODUCTS_15janv2020_v2

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société AIR PRODUCTS 27, Rue de la Ribeyre B.P. 21 15500 MASSIAC	S3IC 0056.00144 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input checked="" type="checkbox"/> BAS	
Activité principale : Conditionnement de gaz de l'air, logistique de gaz, centre de contrôle et de requalification de bouteilles de gaz.		
Date du contrôle : 15-01-2020		
Inspecteur(s) : Daniel PANNEFIEU (UiD)		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Examen étude du risque inondation	
Thème(s) du contrôle	<ul style="list-style-type: none">• Examen des modalités de gestion des situations d'inondation• Etat des stocks	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) <ul style="list-style-type: none">• bâtiment de remplissage des bouteilles, zones extérieures de stockage.		
Référentiel(s) du contrôle <ul style="list-style-type: none">• Arrêté préfectoral n°2004-2135 du 7 décembre 2004 autorisant la poursuite d'exploitation du site,• Arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement,• Politique de prévention des accidents majeurs du 12 avril 2017.		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. B	AIR PRODUCTS	Directeur du site
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAES <input checked="" type="checkbox"/> Cellule RIA <input type="checkbox"/> Autre :	

Constats de l'inspection

I – Contexte

L'établissement est situé en périphérie de la ville de Massiac. Autour du site se trouvent quelques installations industrielles de petite taille, quelques ERP et des habitations dont certaines très proches du site (moins de 100 mètres). Le site est situé en bordure de la rivière Alagnon ; il est en zone inondable.

Dans le passé une fonderie d'antimoine a été exploitée sur ce site jusque dans les années 1920. En 1934, la Société des Gaz de l'Air (SAGA) a démarré sur ce site la production d'acétylène, à partir de carbure de calcium, et le conditionnement de gaz de l'air. SAGA a vendu son activité et son site de Massiac à la société AIR PRODUCTS France en 2011.

Cette dernière a arrêté l'activité de production d'acétylène en 2012 et utilise ce site pour les requalifications périodiques des bouteilles de gaz qu'elle utilise en France et en Belgique (contrôles, épreuves, mises en peinture). Ce site sert aussi de base logistique pour les bouteilles de gaz d'AIR PRODUCTS.

La superficie actuelle du site est d'environ 31500 m² dont environ 5800 m² bâtis.

L'effectif actuel du site est de 38 personnes.

Ce site est classé Seveso bas, d'une part du fait de son stock d'acétylène, en bouteilles de 50 litres, pouvant être de 10 tonnes (seuil Seveso bas = 5 tonnes) et d'autre part, de son stock d'oxygène (en grands réservoirs et en bouteilles) pouvant être de 385 tonnes (seuil Seveso bas = 200 tonnes).

Selon la révision de l'étude de dangers adressée en juillet 2018 à la DREAL, les effets des phénomènes dangereux potentiels peuvent dépasser les limites du site ; les distances les plus importantes sont celles des effets faibles de surpression (ou bris de vitres) en cas de BLEVE d'une cuve de gaz cryogénique ou de propane (120 à 190 mètres selon les cuves depuis le centre de la cuve). À ce jour, le BARPI n'a pas recensé de cas de BLEVE de cuve de gaz cryogénique. Les effets létaux ne sortent pas des limites du site. Les effets irréversibles des phénomènes dangereux autres que les BLEVE n'atteignent pas de zones avec présence humaine autre qu'occasionnelle.

En cas de débordement de la rivière longeant le site, rivière Allagnon, le site peut être inondé :

- en partie en cas de crue décennale,
- en très grande partie en cas de crue cinquantenaire,
- en quasi totalité, y compris le parking et la zone de stockage de bouteilles vides, en cas de crue centennale.

Les risques chroniques induits par ce site sont faibles : peu de rejets d'effluents liquides, rejets dans l'air faibles sauf les solvants issus de l'application de peintures (les peintures utilisées sont des peintures à l'eau contenant moins de 5 % de solvant (solvants dont les dangers sont peu importants : H302, H304, H312, H315, H319, H332, H335 et H336)). Toutefois, en raison de sa consommation de plus d'une tonne par an de solvants (2 tonnes de diluants et 10 à 12 tonnes de peintures contenant moins de 5 % de solvants), ce site doit établir un plan de gestion de ses solvants.

Cet établissement n'est pas certifié ISO 14001.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1 – Suites données aux précédentes inspections :

Non examiné lors de cette inspection exclusivement consacrée à l'examen de l'étude des risques d'inondation et du suivi de l'état des stocks.

2.2 – Thèmes abordés lors de la visite :

- Examen de l'étude des risques d'inondation
- Examen du suivi de l'état des stocks

Globalement, il ressort de cette inspection les éléments suivants :

AIR PRODUCTS a réalisé une étude de ses risques d'inondation constituant une bonne base de départ pour définir ses moyens techniques, humains et organisationnels à mettre en œuvre en cas d'inondation de la rivière voisine (préparation du site en cas d'annonce d'inondation, gestion du site pendant l'inondation et après l'inondation).

Toutefois des remarques ont été émises par l'inspecteur dont les principales sont les suivantes :

- approfondir l'analyse, notamment afin de mieux garantir la mise au-dessus de la cote de la crue centennale des matériels sensibles, soit par un positionnement fixe au-dessus de cette côte, soit par la mention, dans le POI, de la nécessité de les déplacer à une altitude plus élevée - voir points 1-1 et 1-2 en page 5,
- apporter des compléments au POI (actions en cas de crue supérieure à la crue centennale, PCEx en dehors du site, recensement des disponibilités en moyens rares tels que des pompes à grand débit) - voir point 1-3 en page 5.

En réponse à la demande de présentation de l'état des stocks, demande formulée dès le début de l'inspection et non annoncée avant l'inspection, AIR PRODUCTS a été en mesure de fournir rapidement l'état de ses stocks, notamment pour les produits les plus dangereux (oxygène, acétylène, gaz toxiques, autres gaz sous pression en quantité notable).

Un exposé plus détaillé des constats et autres éléments recueillis lors de cette inspection se trouve en pages 5 et 6.

2.3 – Principaux autres éléments recueillis :

AIR PRODUCTS souhaite mettre en location une partie des locaux de son bâtiment administratif.

Il a prévu pour cela des moyens empêchant les personnes qui occuperaient ces locaux d'accéder au reste du site.

Il doit notamment vérifier l'acceptabilité des risques induits sur ces personnes ce qui suppose notamment l'identification des phénomènes dangereux ayant des effets sur ce bâtiment, l'évaluation de leur probabilité en la comparant avec les règles d'exclusion des phénomènes dangereux à prendre en compte pour la maîtrise de l'urbanisation et enfin le cas échéant analyser la vulnérabilité de ce bâtiment aux effets auxquels il peut être exposé.

Suites données par l'Inspection

- Observations ou non conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :

Synthèse des suites :

Cette visite n'a pas mis en évidence de non-conformité vis-à-vis des prescriptions examinées.

L'exploitant devra apporter des réponses aux remarques mentionnées dans le présent rapport.

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
Le 17/02/2020 L'inspecteur de l'environnement  Daniel PANNEFIEU	Le 18/02/2020 L'inspecteur de l'environnement  Lionel LABEILLE	Le 18/02/2020 Pour la Directrice, et par délégation  Le Chef d'Unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme Lionel LABEILLE

Constats et autres éléments recueillis

1. Examen de l'étude des risques d'inondation

1-1 – Modifications à prévoir pour mettre les matériels sensibles au-dessus de la côte de la crue centennale

AIR PRODUCTS a identifié des actions à mener pour positionner les matériels sensibles au-dessus de la côte de la crue centennale. Toutefois, une analyse complémentaire est apparue utile ; ainsi, par exemple la visite du site a montré l'utilité de placer à une altitude plus élevée le transformateur 220/24V de l'armoire de report des détections gaz du bâtiment conditionnement.

La visite du local de conditionnement de l'oxygène a permis de constater que les détecteurs d'oxygène sont situés à environ 1,50 mètre au-dessus du sol et ceux de dioxyde de carbone à environ 55 centimètres du sol, c'est-à-dire à des hauteurs supérieures à celle de la crue centennale qui est d'environ 22 centimètres au-dessus du sol de ce local.

1-2 – Actions à mener en phase d'alerte avant l'arrivée d'eau sur le site

AIR PRODUCTS a identifié des actions à mener pour positionner, en phase d'alerte avant l'arrivée d'eau sur le site, les matériels sensibles au-dessus de la côte de la crue centennale. Toutefois, une analyse complémentaire est apparue utile ; ainsi, par exemple, la visite du site a montré l'utilité de placer à une altitude plus élevée l'onduleur de la baie d'analyse du laboratoire et de retirer la majeure partie des dépôts de peinture présents dans la cabine de peinture, notamment les filtres.

AIR PRODUCTS a identifié, dans son étude des risques inondation, des équipements à réaliser et destinés à être mis en œuvre en phase d'alerte avant l'arrivée d'eau sur le site tels que les 2 couvercles étanches et amovibles au niveau des ouvertures dans la salle des compresseurs. AIR PRODUCTS fera connaître à l'inspection son programme prévisionnel de réalisation et de test de mise en œuvre de ces équipements.

1-3 – Compléments à intégrer dans le POI

Outre les éléments contenus dans l'étude des risques inondation, il est apparu utile d'intégrer, dans le POI :

- les actions qui pourraient être faites en cas de crainte d'une crue de hauteur supérieure à celle de la crue centennale,
- les modalités de mise en œuvre d'un PC Exploitation en dehors du site,
- le recensement de sociétés pouvant louer ou mettre à disposition des matériels ou prestations rares tels que des pompes à grand débit.

1-4 – Remarques sur l'étude des risques d'inondation

Les remarques suivantes sur l'étude des risques d'inondation ont été émises :

- mentionner les différents phénomènes dangereux pouvant être induits en cas d'inondation et exposer les calculs d'évaluation de leurs effets,
- mentionner à quoi correspondent les événements E1 à E5 et les scénarios S1 à S5 mentionnés en pages 34 et 35,

- Sur la page exposant, de façon schématique, le plan de continuité d'activité, le texte « Aléa surmontée et descente des eaux ? » est à remplacer par le texte « Aléa surmonté et descente des eaux ? »,
- Sur la page exposant, de façon schématique, la procédure de reprise d'activité, le texte « - S'assurer auprès de Météofrance du retour en alerte orange ou verte » est à remplacer par le texte « - S'assurer auprès de Météofrance du retour en alerte jaune ou verte »,
- il conviendra d'intégrer l'étude des risques d'inondation dans la révision en cours de l'étude de dangers.

2. Examen du suivi de l'état des stocks

La quantité de produits en stock sur le site pour les produits passés en revue lors de l'inspection était la suivante :

- Oxygène : 36,53 tonnes < 385 tonnes (valeur maximale autorisée), dont 24 tonnes dans le réservoir qui a une capacité maximale de 30 tonnes,
- acétylène : 1,2 tonne < 10 tonnes (valeur maximale autorisée),
- ammoniac : 220 kg < 350 kg (valeur maximale autorisée),
- dioxyde soufre : 0 kg
- argon : 40 tonnes.

Cela n'a pas appelé de remarque de la part de l'inspecteur.

3. Autres constats effectués

AIR PRODUCTS indiquera comment il procède pour vérifier l'absence de fuite dans l'espace compris entre les 2 parois de sa cuve de Gazole Non Routier (GNR).

4. Exercices POI hors heures ouvrées

AIR PRODUCTS a fait le 23 septembre 2019 un exercice POI avec la participation du SDIS auquel a assisté l'Inspection (cf lettre et rapport établis suite à cette inspection) .

AIR PRODUCTS prévoit :

- au cours du 1^{er} semestre 2020, un exercice POI en dehors des heures d'ouverture des bureaux,
- au cours du 2^{ème} semestre 2020, un exercice POI en dehors des heures de présence de personnes sur le site.

AIR PRODUCTS confirmera, à l'inspection, la programmation de ces 2 exercices POI.